

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1000 F • 48 à 60 pages 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • TOGO..... 20 000-F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 10 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS,
ARRETES ET DECISIONS

LOI

2006

- 22 mai - Loi n°2006-003 autorisant la ratification des actes finals de la conférence administrative régionale chargée de la planification de la radiodiffusion télévisuelle en ondes métriques et décimétriques dans la zone africaine de la radiodiffusion et les pays voisins adoptés à Genève le 08 décembre 1989..... 1

DECRETS

2006

- 22 mai - Décret n°2006 -053/PR portant nomination d'un Conseiller à la Présidence de la République..... 2
- 22 mai - Décret n° 2006 -054/ PR Portant nomination à titre étranger dans l'ordre du Mono..... 2
- 22 mai - Décret n° 2006 -055/ PR portant nomination dans l'Ordre National du Mérite..... 3
- 22 mai - Décret n° 2006 - 056/ PR portant nomination à titre étranger dans l'Ordre du Mono..... 3

- 22 mai - Décret n°2006 - 057/ PR portant nomination à titre étranger dans l'Ordre du Mono..... 4

ARRETE

Ministère délégué à la Présidence de la République, chargé de la Défense et des Anciens Combattants.

2006

- 24 mai - Arrêté interministériel n°06/132/MDPRDAC/ MEFP portant attribution d'indemnité..... 4

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS,
ARRETES ET DECISIONS

LOI

- LOI N° 2006-003 du 22 mai 2006 autorisant la ratification des actes finals de la conférence administrative régionale chargée de la planification de la radiodiffusion télévisuelle en ondes métriques et décimétriques dans la zone africaine de la radiodiffusion et les pays voisins, adoptés à Genève le 8 décembre 1989.*

Article premier : Est autorisée la ratification des Actes Finals de la Conférence administrative régionale chargée de la planification de la radiodiffusion télévisuelle en ondes métriques et décimétriques dans la zone africaine de la radiodiffusion et les pays voisins adoptés à Genève le 8 décembre 1989.

Art 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat. :

Fait à Lomé, le 22 mai 2006.

Le Président de la République
Faure Essozimna GNASSINGBE.

Le Premier ministre
Edem KODJO

DECRETS:

DECRET N°2006 - 053 / PR du 22 mai 2006
Portant nomination d'un conseiller à la présidence de la République

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution de la République togolaise du 14 octobre 1992.

Vu le décret n° 2005-052 / PR du 06 juin 2005, portant organisation des services de la présidence de la République.

DECRETE

Article premier : Professeur Agrégé SONGNE G Badjona, Médecin Lieutenant - Colonel des Forces Armées togolaises (FAT) est nommé Conseiller pour la Santé à la Présidence de la République.

Art 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 22 mai 2006

Le Président de la République
Faure Essozimna GNASSINGBE.

DECRET N°2006 - 054/ PR du 22 mai 2006
Portant nomination à titre étranger dans l'Ordre du Mono.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution de la République togolaise du 14 octobre 1992

Vu la loi n° 61-35 du 2 septembre 1961 instituant l'Ordre du Mono;

Vu le décret n° 62-62 du 20 avril 1962 fixant les modalités d'application de la loi du 2 septembre 1961 susvisée;

Vu les décrets n° 2003-146/ PR du 28 mars 2003 portant nomination dans l'Ordre du Mono, et n°2003 -142/PR du 28 mars 2003;

DECRETE :

Article premier : A l'occasion de la qualification du Togo au Mondial 2006 de football en Allemagne, les Eperviers et leurs encadreurs ci-après, sont promus ou nommés dans l'Ordre du Mono:

COMMANDEUR (Promotion)

- Commandant Rock Balakiyém GNASSINGBE.

OFFICIERS

- Mme Afissétou MAMAH (Promotion)

- M. Stephen KESHI (Nomination)

CHEVALIERS

MM. Kossi AGASSA
Shéyi Emmanuel ADEBAYOR
Yao Junior SENAYA.
Kaka Yao AZIAWONOU
Jacques Alaixys ROMÃO
Yaovi ABALO
Moustapha SALIFOU
Daré NIBOMBE
Shérif MAMAN - TOURE
Amévou Ludovic ASSEMOISSA
Robert Junior SOULEMANE
Mahamma Zanzan ATTE - OUDEI
Eric AKOTO
Ouro - Nimini TCHAGNIROU
Adékanmi OLUFADE
Massamesso TCHANGHAI
Salifou SALIFOU
Guyazou KASSIM
MM. Abdel - Kader MAMAH
Junior ROBERT
Ikougbayigbé SANOUSSI.

Art 2 : - Le présent décret, qui prend effet à compter du 11 octobre 2005, date de prise de rang des intéressés, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 22 mai 2006

Le Président de la République.
Faure Essozimna GNASSINGBE.